CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE / DE PROMOTION SOCIALE

ENTRE

[Nom de l’établissement], ayant son siège social ………………………………………………………………………….

ici représenté par …………………………………………………………………………..

ci-après dénommé ……………….

ET

[Nom de l’établissement], ayant son siège social ………………………………………………………………………….

ici représenté par …………………………………………………………………………

ci-après dénommé ………………….

ET

…

PREAMBULE

Les Parties ont décidé d’établir la présente convention de partenariat pour proposer un projet dénommé………………………………………………………………………………………………………………………………………. dans le cadre de l’appel à projets « Stratégie numérique de l’Enseignement supérieur de plein exercice / de Promotion sociale » lié à la Facilité pour la Reprise et la Résilience européenne.

Ce projet vise à ……………………………………………………………………………………………………………………………….

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de :

*(à compléter)*

**Article 2 – Interlocuteurs de référence**

Au titre de cette convention, pour la gestion du partenariat et sa bonne mise en œuvre, les établissements désignent dans le cadre du projet :

……………………………………………………. comme porteur de projet et responsable de l’introduction de la candidature ;

……………………………………………………. comme interlocuteur de référence dans le cadre des échanges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Article 3 - Durée / Reconduction**

La présente convention est conclue pour une durée de ……………………………….. à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle est renouvelable par tacite reconduction. Cette convention peut être dénoncée à tout moment par l’une ou l’autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis de 3 mois.

La rupture de cette convention ne suspend pas l’exécution des projets en cours ni les obligations respectives des parties eu égard à ces opérations en cours.

**Article 4 - Litiges et attribution de juridiction**

En cas de litige, les partenaires s’engagent à régler à l’amiable les différends qui pourraient survenir à l’occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses avenants. A défaut, toutes contestations pouvant naître relativement à l’exécution de la présente convention seront portées devant les tribunaux compétents.

**Article 5 – Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur le ………………………………………….

Fait à ……………………………………. le ../../…. en autant d’exemplaires que de parties.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour………………………………………………………, | Pour……………………………………………………………, |
| Nom : | Nom : |
|  |  |
| Signature | Signature |
|  |  |